



## COMMUNIQUE COMMUN

### **Le Forum Maternelle reçu au ministère : vers une consultation élargie ?**

Suite à la demande d'audience formulée en février, une délégation représentative des organisateurs du *Forum Maternelle*\* a été reçue début avril au ministère de l'Éducation nationale. L'occasion pour le collectif de « *celles et ceux qui font la maternelle au quotidien* » de rappeler les principales conclusions de l'évènement de novembre 2018 qui avait rassemblé les professionnels exclus des *Assises de l'école maternelle* : la nécessité conjuguée d'une meilleure connaissance du rôle et de la professionnalité des acteurs de terrain, d'une stabilité de missions ambitieuses mises en cohérence par les programmes 2015, et d'un renforcement des moyens humains et matériels.

### **Une autre ambition pour la maternelle**

Dans un contexte de mobilisations unitaires contre un projet de loi « pour l'école de la confiance », inapte à réduire les inégalités scolaires, la délégation a renouvelé ses exigences pour la maternelle : le maintien d'une structure du cycle 1 dotée de sa propre direction, des finalités éducatives qui embrassent toutes les dimensions du développement des jeunes élèves, le refus d'une simple subordination à l'élémentaire entretenue par l'exploitation des évaluations nationales CP, le développement des continuités et des collaborations inter-métiers dans le respect des prérogatives de chacun, l'amélioration significative des conditions de scolarisation (effectifs, locaux, ATSEM...) au sein du service public d'éducation et le déploiement d'une formation adaptée, mais sans spécialisation, ni minoration de l'enseignement en maternelle.

### **Des annonces inquiétantes confirmées**

L'instruction obligatoire à trois ans ne peut tenir lieu d'alpha et d'oméga du renforcement de la maternelle quand le ministère persiste à afficher une ambition à la petite semaine, circonscrite aux dimensions lexicales et affectives. La confirmation obtenue en séance de la prochaine modification des programmes 2015 et de la publication d'un fascicule, pendant du guide orange CP, conçues dans le secret, démontre le peu de crédit accordée à la consultation de la communauté éducative. Pour relever le défi de la réussite de tous, le débat mérite pourtant d'être mené.

Et si, d'après le ministère, le moratoire de deux ans sur les jardins d'enfants appelés à muter à l'issue en structures d'accueil de la petite enfance ou en écoles hors contrat n'est pas de nature à menacer l'existence même de la maternelle, plusieurs indicateurs pointés par le collectif en montrent la fragilité. Il en est ainsi du coup d'arrêt donné à la scolarisation des moins de trois ans, des centaines de suppressions de postes d'une maternelle qui paie le prix fort d'un financement insuffisant des dédoublements en éducation prioritaire, d'une formation en déshérence et d'un pilotage institutionnel de la grande section comme « classe préparatoire au CP ».

### **Un dialogue à instaurer**

Face à un ministère préoccupé par la chasse aux *fake news* et qui considère qu'il a surtout à expliquer et convaincre plutôt qu'à prendre en compte les propositions alternatives du terrain, le *Forum Maternelle* est comptable de l'expertise pédagogique et éducative des professionnels. C'est bien la marche solitaire du ministère et l'opacité de ses projets qui entretiennent la circulation d'interprétations erronées auxquelles les analyses factuelles du collectif ne donnent pas prise.

Les réalités difficilement contestables d'une maternelle sous-investie mises en exergue par les organisations ont finalement contraint le ministère à formuler de timides propositions de concertation dont saura se saisir le *Forum Maternelle*, nourri de la dynamique inter-professionnelle de celles et ceux qui font vivre au quotidien l'école maternelle au service des enfants.

\* AFEF, CEMEA, Collectif Education 94, CRAP-Cahiers pédagogiques, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, SE-UNSA, UNSA Territoriaux, SGEN-CFDT, Interco- CFDT, SNUipp-FSU, SNUTER-FSU - soutenus par les syndicats d'inspecteurs des trois fédérations, les associations d'enseignants spécialisés et la FCPE. 02/05/19